

## ÉDITO

*Publication municipale - Mairie de Saint-André-de-Corcy*

L'année 2025 s'achève doucement, portée par l'énergie des moments de rencontre qui animent notre commune.

Nous avons partagé de beaux instants de proximité lors des Illuminations du 8 décembre, moment convivial qui a lancé de la plus belle des manières cette période de fêtes.

Dimanche 14 décembre, nous retrouvions nos aînés pour un après-midi dansant et gourmand, sous le signe de la transmission.

Vous découvrirez dans ce numéro l'initiative organisée par nos jeunes élus lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD). Par ailleurs, ce bulletin vous transmet les informations relatives à l'enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette étape réglementaire essentielle permet à chacun de prendre connaissance du dossier et de consigner ses observations.

Alors que 2026 approche, nous aurons le plaisir de vous retrouver le 11 janvier prochain à 10h30 pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce moment de rencontre sera l'occasion, comme chaque année, de marquer ensemble le passage à cette nouvelle étape pour notre commune.

D'ici là, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année, entourés de ceux qui vous sont chers.

Très belles fêtes à toutes et à tous !

## LA SEMAINE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR LE CMJ



Dès le début de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), nos jeunes élus ont pris les devants pour sensibiliser les habitants aux enjeux du tri et de la valorisation des ressources. Le 22 novembre 2025, avec enthousiasme et pédagogie, ils ont conçu une animation dynamique autour de solutions concrètes pour notre quotidien.

Ils ont préparé un quiz pour permettre de tester ses connaissances sur le tri tout en échangeant sur les "bonnes pratiques" à adopter, le recyclage, la réparation et le réemploi afin de limiter notre production de déchets à la source.

Parallèlement à ce volet informatif, 2 référentes compostage de la commune ainsi que Florian, agent communal, les accompagnaient pour répondre précisément à des questions de compostage : trop de biodéchets sont encore jetés avec les ordures ménagères.

Pour garantir la pérennité et la propreté des composteurs, ceux des Millières et de la Poype ont été remis à neuf et équipés de grilles anti-rongeurs, assurant ainsi un processus de décomposition plus efficace et mieux protégé. Il appartient désormais à chaque utilisateur de faire vivre cette action en veillant au respect des consignes de tri.



ÉVÈNEMENTS

Pour tout savoir sur les événements, consultez la page dédiée du site de la mairie ou le canal "Événements" de PanneauPocket.

# COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET INSTAURATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Par arrêté n° U 2025 - 137, la commune de Saint-André-de-Corcy s'est prononcée sur les modalités de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'urbanisme.

Le projet de dossier de la procédure sera consultable durant 34 jours sur le site de la ville <https://saintandredecorcy.fr/mairie/urbanisme/plan-local-durbanisme/> et à la mairie de Saint-André-de-Corcy aux heures et jours habituels d'ouverture du public, du :

**Lundi 01/12/2025 9h00 ausamedi 03/01/2026 12h**

Madame Karine FERRANTE a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon et Monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Il sera possible de consulter le dossier d'enquête et de rencontrer le commissaire-enquêteur lors des permanences programmées :

- 1ère permanence : lundi 01/12/2025 14h30-17h30 en mairie Saint-André-de-Corcy dans la salle du conseil municipal
- 2ème permanence : mercredi 10/12/2025 14h-17h en mairie Saint-André-de-Corcy dans la salle du conseil municipal
- 3ème permanence : vendredi 19/12/2025 16h-19h en mairie Saint-André-de-Corcy dans la salle du conseil municipal
- 4ème permanence : samedi 27/12/2025 9h-12h en mairie Saint-André-de-Corcy dans la salle du conseil municipal
- 5ème permanence : samedi 03/01/2026 9h-12h en mairie Saint-André-de-Corcy dans la salle du conseil municipal

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur un des registres d'enquête cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et déposés à l'accueil de la mairie,
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame, Monsieur le commissaire-enquêteur au siège de l'enquête : square Claudius Bardet, 01390 Saint-André-de-Corcy
- Soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@saintandredecorcy.fr](mailto:urbanisme@saintandredecorcy.fr).
- Soit en les consignant sur le registre accessible à l'adresse suivante : square Claudius Bardet, 01390 Saint-André-de-Corcy

Toute information relative au dossier d'enquête peut être demandée à Monsieur le Maire, Mairie de Saint-André-de-Corcy au 04 72 26 10 30 ou par mail [urbanisme@saintandredecorcy.fr](mailto:urbanisme@saintandredecorcy.fr).

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture, à la mairie de Saint-André-de-Corcy et sur le site internet de l'enquête publique pendant un an après la date de clôture de l'enquête (obligation légale).